

Le Conference Board du Canada

États financiers consolidés
31 mai 2024



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement. La direction a veillé à ce que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, à tous les égards importants, et elle s'est assurée que l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

Le Conference Board du Canada [l'« organisme »] s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif appropriés et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et suffisamment protégés.

Le conseil d'administration [le « conseil »] de l'organisme a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de voir à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière.

Le conseil est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'organisme. Le conseil rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes pour discuter du contrôle interne, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Le conseil passe en revue les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe et se penche sur la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mandat. Le conseil tient compte de ses constatations au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe, conformément aux normes canadiennes d'audit. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au conseil.



Susan Black
Présidente et chef de la direction



Elena Bowes
Chef des services financiers

Le 7 octobre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Le Conference Board du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Le Conference Board du Canada** [l'« organisme »], qui comprennent le bilan consolidé au 31 mai 2024, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mai 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièr responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 7 octobre 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le Conference Board du Canada

État consolidé de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 mai

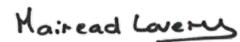
	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	6 286	2 149
Comptes débiteurs	1 637	1 077
Placements à la juste valeur [note 3]	12 254	16 156
Charges payées d'avance	591	629
Total de l'actif à court terme	20 768	20 011
Immobilisations corporelles et actifs incorporels, montant net [note 4]	1 645	1 488
	22 413	21 499
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 435	1 191
Produits reportés [note 5]	4 949	5 114
Total du passif à court terme	6 384	6 305
Actif net		
Non affecté	16 029	15 194
Total de l'actif net	16 029	15 194
	22 413	21 499

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

Le Conference Board du Canada

État consolidé des résultats

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Recherche	13 419	12 587
Publications	5 294	5 420
Réseaux exécutifs	3 333	3 536
Autres rassemblements	211	383
	22 257	21 926
Charges		
Salaires et avantages du personnel	17 613	17 389
Services professionnels et consultants	2 904	2 675
Déplacements et réunions	866	904
Frais d'administration	926	791
Amortissement <i>[note 4]</i>	418	355
Marketing	286	314
	23 013	22 428
Insuffisance des produits sur les charges, avant les éléments suivants	(756)	(502)
Autres produits (charges)		
Intérêts créditeurs et produits de dividendes	735	531
Gain latent (perte latente) sur les placements	856	47
Excédent des produits sur les charges de l'exercice, avant le fonds de réserve pour la recherche	835	76
Frais de recherche <i>[note 6]</i>	—	87
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	835	(11)

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	Affecté au fonds de réserve pour la recherche <i>[note 6]</i>	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	15 194	—	15 205
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	835	—	(11)
Actif net à la fin de l'exercice	16 029	16 029	15 194

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	835	(11)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Perte latente (gain latent) sur les placements	(856)	(47)
Amortissement	418	355
	<hr/> 397	<hr/> 297
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(443)	(1 824)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<hr/> (46)	<hr/> (1 527)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(2 043)	(452)
Vente de placements	6 801	2 018
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(575)	(578)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<hr/> 4 183	<hr/> 988
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	4 137	(539)
Trésorerie au début de l'exercice	2 149	2 688
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 286	2 149

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

1. Constitution en personne morale et objectifs

Le Conference Board du Canada [l'« organisme »] est constitué en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sous le nom AERIC Inc. Organisme de bienfaisance sans capital-actions, il est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une licence annuelle avec The Conference Board, Inc. régit l'utilisation de la raison sociale de l'organisme.

L'organisme vise exclusivement les fins charitables, scientifiques ou éducatives suivantes :

- effectuer des recherches et des études scientifiques impartiales dans le domaine des affaires, de l'économie ou des affaires publiques, et, par l'entremise de périodiques et d'autres publications, communiquer les résultats de ces activités à ses membres et à d'autres personnes, à des entreprises, sociétés, associations, établissements d'enseignement ou autres, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à leurs ministères, bureaux ou organismes, de même qu'au grand public;
- compiler, analyser et diffuser de l'information impartiale et non partisane portant sur la conjoncture économique et l'expérience de gestion au Canada et ailleurs;
- organiser des rassemblements scientifiques et éducatifs faisant intervenir, notamment, des cadres et des spécialistes professionnels, afin de débattre de questions commerciales, de questions économiques ou d'affaires publiques;
- participer à la formation professionnelle et éducative des cadres, et, de manière générale, encourager et promouvoir l'essor de l'industrie canadienne.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisme et ceux du NAERIC Centre for International Studies, lui-même un organisme sans but lucratif qui est inactif. Les soldes et opérations intragroupes importants sont éliminés au moment de la consolidation.

Comptabilisation des produits

Recherche et international

Les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la nature du contrat sous-jacent :

Les contrats à prix fixe sont comptabilisés selon le degré d'avancement estimé des travaux en fonction des coûts réellement engagés et des coûts d'achèvement estimés.

Les contrats non à prix fixe sont comptabilisés sur la base du temps et des matériaux engagés en fonction de taux précisés dans le contrat.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

Publications et réseaux exécutifs

Les abonnements et les droits d'adhésion sont comptabilisés au prorata sur la durée de la période d'abonnement.

Autres rassemblements

Les produits des services payants pour les autres rassemblements, qui comprennent les congrès et les cours de formation, sont comptabilisés selon le moment de prestation du service concerné.

Produits financiers

Les produits financiers, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, se composent des intérêts créditeurs, des produits de dividendes, des gains ou des pertes réalisés à la vente de placements et des variations des gains latents ou des pertes latentes sur les placements.

Produits reportés

L'excédent des montants facturés sur les produits constatés pour la recherche, les publications, les réseaux exécutifs et les autres rassemblements est comptabilisé à titre de produits reportés et inscrit en résultats à mesure que les services sont rendus par la suite.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Immobilisations corporelles

Serveurs informatiques	6 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Logiciels	2 ans
Technologies de système	5 ans

Les charges de développement des technologies de système conçues à l'interne qui sont directement attribuables au projet et qui sont assorties d'avantages économiques futurs ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été engagées, et l'amortissement commencera au cours de la période où l'actif deviendra opérationnel.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque la direction s'est engagée à poursuivre un plan, que l'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel, qu'un programme actif de recherche d'un acquéreur a été entrepris, que la vente est probable et devrait répondre, dans un délai d'un an, aux critères de constatation des ventes, que l'actif fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offert à un prix qui est raisonnable et qu'il est peu probable que le plan sera modifié de façon significative ou abandonné. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne sont plus amortis.

Charges à payer

Les charges à payer comprennent des provisions qui sont comptabilisées lorsque l'organisme a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, dans la mesure où le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les charges liées aux provisions sont présentées à l'état consolidé des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La trésorerie et les placements sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature à court terme.

Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de changes en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont inclus dans les produits, sauf s'ils ont trait aux placements, auquel cas ils sont comptabilisés de la même façon que les produits financiers.

Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts à des fins d'exploitation courante. La trésorerie et les placements détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins d'exploitation sont classés comme des placements.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

3. Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2024		2023	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Trésorerie et certificats de placement garanti	201	201	7 206	7 206
Actions canadiennes	2 651	2 151	2 163	1 935
Actions américaines et autres	3 424	2 321	2 998	2 389
Obligations	5 978	6 124	3 789	4 062
	12 254	10 797	16 156	15 592

L'organisme gère son portefeuille de placement selon une politique de placement qui établit des cibles au chapitre de la composition des actifs, approuvées par le conseil d'administration.

Le rendement à l'échéance des obligations varie entre 0 % et 6,57 % [0 % et 10,6 % en 2023]. Elles viennent à échéance entre juin 2024 et avril 2078 [juin 2023 et avril 2078 en 2023].

Risque de marché

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de prix et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des placements. Puisque les placements portant intérêt de l'organisme ne génèrent pas de montants d'intérêt importants, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de l'organisme.

Risque de prix

Le risque de prix découle de transactions portant sur des titres de capitaux propres et des obligations. L'organisme risque de subir une perte en raison des fluctuations à ce titre. Il réduit donc ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

Risque de change

Le risque de change découle des gains ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les actions étrangères détenues par l'organisme sont libellées. Selon la pondération cible de la composition de l'actif qui suit la politique interne sur les placements, les placements en devises représentent 28 % [19 % en 2023] de l'ensemble du portefeuille de placement. Puisque l'organisme surveille étroitement la composition de ses placements, les variations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur ses résultats.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse satisfaire ses besoins de liquidité en temps voulu et de manière efficiente. L'organisme harmonise l'échéance de ses placements et de ses sorties de trésorerie prévues et, par conséquent, ce risque financier est négligeable.

4. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2024		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles				
Serveurs informatiques	634	634	—	—
Matériel informatique	1 487	1 288	199	116
	2 121	1 922	199	116
Actifs incorporels				
Logiciels	336	299	37	72
Technologies de système	4 650	3 241	1 409	1 300
	4 986	3 540	1 446	1 372
	7 107	5 462	1 645	1 488

Une charge d'amortissement de 418 \$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice [355 \$ en 2023].

5. Produits reportés

Les produits reportés comprennent ce qui suit :

	2024 \$	2023 \$
Recherche	1 195	1 272
Publications	2 269	2 412
Réseaux exécutifs	1 467	1 430
Autres rassemblements	18	—
	4 949	5 114

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2024

6. Fonds pour la recherche

Bien qu'il ne soit soumis à aucune exigence externe en matière de capital, l'organisme maintient un fonds pour la recherche grevé d'affectations d'origine interne. Ce fonds est destiné à financer des projets qui sont au cœur de la mission de l'organisme et des intérêts de la population qu'il sert. Le conseil approuve tous les projets qui sont financés à même le fonds. Au cours de l'exercice 2024, aucune somme n'a été affectée au fonds [néant en 2023]. En 2024, une somme de néant [87 \$ en 2023] a été prélevée du fonds pour lancer des projets de recherche. Au 31 mai 2024, le solde du fonds pour la recherche s'établissait à néant [néant en 2023].